



5.4

BOIS ET FORÊT RELEVANT DU RÉGIME DE PROTECTION

PLU APPROUVÉ LE 25 SEPTEMBRE 2017
par délibération du conseil municipal



Bois ou forêt relevant du régime de protection

Montmélian possède également une forêt de protection (d'une superficie de 16 ha) au titre du décret du 15 septembre 1932 qui a pour motif la protection contre l'avalanche (carte zonage environnementaux : forêt de protection).

